

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 novembre 2016

L'an deux mil seize, le dix-sept novembre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal, convoqués le 8 novembre 2016, se sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky CRETY, Maire.

Présents : MM. Jacky CRETY, Lionel HOUZET, Yves TRUCHON, Benjamin WATIER, Bastien PAULAUQUI, Sébastien DOLE, Christophe MACQUART
MMES Karine DUFLOT, Nathalie COMARLOT,

Absents excusés : Agnès BOLAND,

Absent :

Pouvoirs donnés :

Secrétaire de séance : Mme Nathalie COMARLOT

COMMUNAUTE DE COMMUNES ARDRE ET CHATILLONNAIS :

Le Maire donne lecture du projet de délibération concernant la dissolution de la Communauté de Communes Ardre et Châtillonnais au 31 décembre 2016, en vue d'intégrer la Communauté d'agglomération du Grand Reims au 1^{er} janvier 2017.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal accepte le projet de délibération proposé.

LEGS FAROUX DONATION FANNY DEHA:

Le Conseil Municipal approuve les cinq personnes désignées par le CCAS, conformément aux dispositions testamentaires du Legs Faroux, qui bénéficieront de la Donation Fanny Deha de 100€ : Mmes TARILLON Simone, GILLERY Denise, et Mrs CARBONNEAUX Jean, TRUCHON Jean, ZAWADA Marius.

AFFOUAGES BOIS :

Le Conseil Municipal décide de donner des coupes de bois pour l'hiver 2016/2017.

Le prix est fixé à 7 euros le stère (20 stères maximum par affouagiste).

CLIC PAYSAGES DE CHAMPAGNE :

Le Conseil Municipal décide de reconduire en 2016 la participation de la commune d'un montant de 99.75€ au CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination à Dormans).

LOGEMENT COMMUNAL RUE MAURICE FAROUX :

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier des locataires l'informant de leur départ au 14 février 2017.

SPECTACLE ET VŒUX :

Le Maire fixe la date des vœux le Dimanche 15 janvier 2017, avant la cérémonie des vœux à 16 heures un spectacle est offert aux enfants du village par la commune.

ENTREE ECOLE SECURITE :

A la demande des enseignants et pour des mesures de sécurité pour les enfants, il a été demandé à la Mairie que les portes de la cour soient fermées à clés.

Le Conseil demande des devis pour faire poser un interphone ou un visiophone à l'école, la Mairie et les 2 logements.

LOCATION DU FOYER RURAL :

Le Conseil Municipal décide de demander un chèque de caution de 500€ à chaque location du Foyer Rural.

Le Maire,
Jacky CRETY